

QUESTIONS FREQUEMMENT POSEES

Mise à jour le 18 décembre 2019

E-MS

- 1. Comment pourrai-je créer un compte au niveau de la plateforme e-MS afin de soumettre les documents nécessaires comme partenaire des territoires cible ?**

La procédure pour la création d'un compte au niveau de la plateforme e-MS est détaillée sur le site du programme www.italietunisie.eu. On rappelle que les demandeurs potentiels devront envoyer une demande d'ouverture de compte e-MS en utilisant l'Annexe J. Cette demande doit être signée par le représentant légal qui peut, le cas échéant, indiquer le nom et email d'un référent opérationnel du projet qui se chargera du chargement de la proposition dans la plateforme e-MS.

- 2. Les partenaires de notre projet sont au total 7 (y compris le chef de file) et 1 partenaire associé. Sur la plateforme e-MS, le partenaire associé est enregistré en tant que partenaire 8 (pas 1 associé) Est-ce correct?**

En ce qui concerne la numération des partenaires au sein de la plateforme e-MS, il est précisé que la numération, générée automatiquement par le système, est progressive, sans distinction entre Demandeur, partenaire et associé.

La procédure qui prévoit l'insertion séquentielle est donc correcte:

- 1) Demandeur
- 2) Tous les partenaires
- 3) Tous les associés (même si ceux-ci sont enregistrés en suivant la numération de la liste partenaire).

La séquence doit être la même que celle qui sera adoptée dans le budget.

